



**Les dépenses des institutions:** Présidence de la République, Primature, Assemblée Nationale, Sénat et exécutifs provinciaux p. 4

**Le non-respect de la procédure dans l'attribution du marché de construction du Palais Présidentielle à Kinshasa p. 7**

# SOMMAIRE



## EDITORIAL:

Le respect de la LOFIP, gage de la bonne gestion des finances publiques et de la lutte contre la pauvreté en RDC

page 3



Les dépenses des institutions : Présidence de la République, Primature, Assemblée Nationale, Sénat et exécutifs provinciaux au 30 mai 2019

pages 4



Il faut 2,2 milliards USD par an pour couvrir les soins la santé maternelle, néonatale et infantile

page 5



les avancés dans la mise en œuvre de la réforme des finances publiques page 8



Le Séminaire d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 organisé avec la participation de la société civile

page 9



Le non-respect de la procédure dans l'attribution du marché de Construction du palais présidentielle à Kinshasa

page 7



Pour combattre la pauvreté, il faut revaloriser le secteur agricole et rural

page 6

## La Transparence

Publication mensuelle éditée par l'Observatoire de la Dépense Publique, ODEP  
10<sup>ème</sup> Rue, n°334, Limete, Quartier Industriel  
Kinshasa/Rép.Dém. du Congo  
E-mail: odeprdc.plateforme@gmail.com  
www.odeprdc.org

Editeur responsable:

Observatoire de la Dépense Publique

Président du Conseil d'Administration:

Florimond MUTEBA TSHITENGE

Directeur de Publication:

Florimond MUTEBA TSHITENGE

Secrétaire de Rédaction

Jacques KATSHELEWA

Rédacteur en Chef

Valery MADIANGA

Equipe de Rédaction

Jacques KATSHELEWA,

Valery MADIANGA

Clarisse BONSU

Mise en page et Réalisation PAO

Valery MADIANGA

Nos partenaires

11.11.11

COMBATTONS L'INJUSTICE

OSISA  
Open Society Initiative  
for Southern Africa

## RDC:

### **Le respect de la LOFIP, gage de la bonne gestion des finances publique et de la lutte contre la pauvreté en RDC**

La bonne gestion des finances publiques est capitale pour que la République Démocratique du Congo puisse entrer dans le club des pays émergents. Face à cet impératif la République Démocratique du Congo a acquis en 2011 une nouvelle loi relative aux finances publiques (LOFIP). Grâce à cette réforme réglementaire, la gestion des finances publiques en RDC s'effectue dans un cadre juridique et institutionnel adapté au contexte de la Constitution du 18 février 2006, prônant notamment la libre administration des provinces et la décentralisation.

Cependant, la LOFIP prône une pratique orientée vers une obligation de résultats pour la réalisation des objectifs de développement dont ceux de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Ceci induit une responsabilisation accrue de tous les acteurs de la société congolaise intervenant dans le secteur des finances publiques.

Les ministres chargés des Finances et du Budget ont, chacun en ce qui le concerne, un rôle spécifique dans le dispositif de gestion des finances publiques. Le rôle de la première relève de la gestion de la trésorerie et de l'organisation des services du trésor, assignataires des ordres de dépenses des ministères et institutions. Celui de la seconde relève de la planification, de la gestion des dépenses et de l'encadrement du contrôle budgétaire.

La qualité d'ordonnateur est conférée aux ministres et responsables d'institutions dont les rôles et les responsabilités se trouvent renforcés en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes à exécuter sous leur autorité, et de résultats à atteindre conformément aux objectifs assignés et aux moyens engagés.

Ce nouveau cadre réglementaire des finances publiques apporte la nouvelle pratique de la bonne gouvernance économique et financière en RDC. Ainsi, les citoyens, les organisations de la société civile et le secteur privé ont également un rôle à jouer, non seulement d'être un groupe de pression face aux gouvernants mais également de rappeler aux citoyens leurs droits et devoirs vis-à-vis de la société.

**Prof. Florimond MUTEBA**  
PCA/ODEP

Photo:  
Bâtiment abritant les bureaux de la Primature de la RDC

## Les dépenses des institutions : Présidence de la République, Primature, Assemblée Nationale, Sénat et exécutifs provinciaux au 30 mai 2019

**L**e budget de l'institution Présidence de la République Démocratique du Congo pour l'exercice 2019 tel que voté au Parlement est de l'ordre de 134 milliards de Francs congolais, soit 77,10 millions USD. Au 31 mai 2019, le rapport des états de suivi budgétaire du Ministère du Budget renseigne que cette institution a payé ses dépenses à hauteur de 131,997 milliards de Francs congolais soit, 75,55 millions USD, contre les prévisions linéaires de 56 milliards de francs congolais soit 32,12 millions USD. Ce qui fait un taux d'exécution de 235,17%.

Comparativement aux prévisions linéaires, au 31 mai 2019, en cinq mois seulement de gouvernance, la Présidence de la République a utilisé près de 100% de son budget annuel 2019, soit 97,98%. C'est la rubrique fonctionnement de l'institution, qui a connu un taux de paiement en dépassement de 391%. Un acte de gestion qui viole l'article 38 de la loi régissant les finances publiques en République Démocratique du Congo.

Cependant, sous l'ancien président de la République, Joseph Kabila, le paiement des dépenses de cette institution en mai 2019 se situaient à 39,460 milliards de FC soit 23,91 millions USD contre une prévision linéaire de 38,409 milliards de FC soit 23,27 millions USD. Ce qui fait un taux d'exécution de 102,73%. Par rapport au budget annuel voté au Parlement, à hauteur de 115 milliards de FC soit 69,8 millions USD, le taux d'exécution des dé-

penses de la présidence a été de 34,24% à fin mai.

Le monitoring de l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP), sur les états de suivi budgétaire du ministère du Budget de fin mai 2019 met en exergue l'accroissement des dépenses des institutions politiques, notamment celles de la Présidence de la République (75,55 millions USD), la primature (15,57 millions USD), l'assemblée nationale (39,21 millions USD), le sénat (13,52 millions USD), les gouvernorats des provinces et les assemblées provinciales (312,67 millions USD). Dans l'ensemble, les institutions de la république ont coûté environ 456,52 millions USD au trésor public entre janvier et fin mai 2019.

Pour assurer la rémunération des cabinets des gouverneurs des provinces, le pouvoir central a assuré un paiement de 44,3 millions USD, révèle les états de suivi du budget 2019 publié par le Ministère du Budget.

Par contre, les dépenses d'investissement tant sur ressources propres et extérieures, la contrepartie aux projets des Ministères pro pauvres (santé, éducation, agriculture, développement rurale, énergie) n'ont connu aucune exécution. Ces Ministères n'ont payé que les dépenses de rémunération et de fonctionnement des services.

### La primature dépense 15,5 millions USD

De son côté, la Primature a payé ses dépenses pour la période de janvier à Mai 2019 à hauteur de 15,5 millions contre les prévisions linéaires de 11,1 millions USD, soit un taux d'exécution de 139,5%. La ventilation de ces dépenses se présente de manière

suivantes : fonctionnement à hauteur de 7,8 millions USD contre une prévision linéaire de 4,8 millions USD soit un taux d'exécution de 162% ; celles de la rémunération et indemnités de logement à 7,7 millions USD contre les prévisions linéaires de 5,6 millions soit 137%, alors que le pays vit sans Gouvernement, il y a de cela six mois déjà.

La Loi de finances 2019 reconnaît les dépenses de rémunération d'un seul premier, fixé à 12 305 USD par mois. À cela s'ajoute les 606 personnels politiques, composant son cabinet, dont le budget de leurs salaires et indemnités de logement est de 65,9 millions USD pour l'année 2019.

Cependant, le trésor public paie les dépenses pour le fonctionnement, de rémunération et indemnités de logement de cabinets de deux premiers Ministres : Bruno Tshibala, qui assure l'intérim et sylvestre Ilunga avec son équipe, qui attend son entrée en fonction. Ce qui expliquerait le dépassement engranger sur les rubriques fonctionnement et rémunération.

En analysant, l'exécution du budget de l'Etat à fin mai, il s'observe que la gestion budgétaire reste opaque, le non-respect des lignes budgétaires prive les secteurs pro pauvres de moyen de mise en œuvre des politiques publiques. Il est important que la Présidence de la République et la Primature respectent leurs lignes budgétaires et que le principe de discipline budgétaire soit respecté par tous les services publics afin d'accroître les investissements publics vers les secteurs pro pauvre.

**Valéry MADIANGA**  
Chargé de Communication

RDC :

## Il faut 2,2 milliards USD par an pour couvrir les soins de santé maternelle, néonatale et infantile



**P**our fournir le paquet standard de soins de santé maternelle, néonatale et infantile à l'ensemble de la population congolaise cible, le Ministère de la Santé a évalué son coût annuel à environ 2,2 milliards USD. Ce coût total augmenterait à plus de 2,7 milliard \$ US courants en 2030. Ce paquet de services comprenant principalement des interventions à haut impact relatives.

Ainsi, la prestation de service se fera à deux niveaux: les centres de santé (CS) et les hôpitaux généraux de référence (HGR).

En 2015, les prestations au niveau des centres de santé comprenaient 72% du cout total, et les hôpitaux le 28% restant. L'évolution entre 2015 et 2030 devrait se traduire par une plus grande proportion des coûts allant vers le niveau du centre de santé (de 72% jusqu'à 77%). La grande majorité des coûts est axée sur la prestation de soins curatifs, qui comprenaient 86% du cout total en 2015 et évoluera à 90% en 2030.

Les services curatifs comprennent 93% du coût total, tandis que les services préventifs comprennent les 7% restant.

### Faible financement public du secteur de la santé

Le budget de la santé pour l'exercice 2019 est de

1,045 milliards de FC soit 598 millions USD. Avec une population estimée à 85 millions d'habitants, le coût de dépense de la santé par habitant est de 12,303 FC l'équivalent de 0,007 \$us/habitant/année. Alors que la moyenne par habitant prévue dans le PNDS 2019-2022 est de 13\$ par habitant.

Cependant, le fonds prévu pour le Programme National de Santé de Reproduction (PNSR) est de 5 milliards de FC sur fonds propres soit 2,8 millions USD l'année.

Cependant, à fin mai 2019, le trésor public a effectué un paiement de 202, 383 milliards de FC soit 115 millions USD contre une prévision linéaire de 427,805 milliards de FC soit 244 millions USD. Ce qui fait un taux d'exécution de 47,30%.

Valery MADIANGA  
Chargé de Communication



**RDC :**

## Pour combattre la pauvreté, il faut revaloriser le secteur agricole et rural

**Le besoin de développement du secteur agricole est énorme et son importance pour booster la croissance économique en général et la croissance pro pauvre en particulier, n'est plus à démontrer. Il faut lutter contre la pauvreté et en particulier contre la pauvreté rurale qui présente la majeure partie de la pauvreté totale en RDC.**

Le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'Agriculture et de développement rural, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) prend en compte les besoins, les acquis et les gaps à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur la période de 2013-2020.

Le coût global de PNIA est estimé à 5 730,8 mil-

lions USD soit une moyenne annuelle de 716 millions USD. Le coût moyen annuel de 8,2 USD par habitant reste modeste par rapport aux enjeux en termes de lutte contre la pauvreté et la malnutrition dans le pays le plus peuplé d'Afrique Central.

En mai 2018, l'ODEP a réalisé une mission d'évaluation citoyenne de l'exécution des budgets de l'Etat dans les secteurs pro-pauvres de 2014-2016, avec l'appui du projet multibailleurs (Banque Mondiale et la Belgique) «PROFIT-CONGO», dont voici le constat :

Période	Budget prévus en \$	Budget exécuté en \$
2014	249 millions \$	54 millions \$
2015	83 millions \$	56 millions \$
2016	222 millions \$	48 millions \$

Nous rappelons ici que les besoins de PNIA sont de 716 millions USD en moyenne par an. Les tendances sont restées les mêmes en 2017 et 2018. Les prévisions du budget de l'agriculture pour l'exercice 2019 est de 194, millions USD. Son taux d'exé-

cution de janvier à mai est de 14 millions USD soit 7,3%. 80% de ce budget a couvert les dépenses de rémunération et de fonctionnement.

Si le chef de l'Etat actuel veut mettre en œuvre la vision dite « le peuple d'abord », les tendances doivent changer. Le minimum serait d'exécuter déjà dans la totalité les prévisions, soubassement du « Peuple d'abord ». C'est la promotion d'une croissance Pro-pauvre, inclusive qui fait du peuple le moteur, l'acteur et le bénéficiaire du développement. 70% de notre population vit en milieu rural et a comme activité principale l'agriculture.

En tenant compte du PNIA, le budget de l'agriculture devrait être au minimum d'un milliard de dollars américains par an. Ceci implique une réduction drastique du train de vie de l'Etat pour réaliser des économies substantielles à affecter au secteur agricole et rural.

**Prof Florimond MUTEBA  
PCA**

## Marchés publics

# Le non-respect de la procédure dans l'attribution du marché de Construction du palais présidentielle à Kinshasa

Le groupe de réflexion et d'échanges sur les marchés publics en RDC (GREM), une association membre de l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) inquiète de la tentative de passation irrégulière du marché de construction et de réhabilitation des bâtiments abritant la résidence du Président de la République. Une lettre de dénonciation a été adressé au Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), pour la transparence, l'équité et l'économie dudit marché public.



Photo : Palais de la nation/RDC

Cette saisine est en lien avec l'article 53 alinéa 1er du décret n°10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), qui dispose : « le Comité de règlement de différends est chargé de recevoir les dénonciations, les irrégularités constatées par les parties intéressées ou celles connues de toutes autres personnes avant, pendant et après la passation ou l'exécution des marchés publics et de délégations de services publics ».

Pour cette association, la procédure de passation de marché de gré à gré pour la construction et de réhabilitation des bâtiments abritant la résidence du président de la République contient quatre irrégularités, à savoir :

- **L'absence dans la loi budgétaire 2019 du marché concerné en violation de l'article 6.3 de la loi n°10/10 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics qui exige que toute commande publique obéisse entre autres au préalable de « l'intégration des besoins dans le cadre d'une programmation budgétaire » ;**

- **L'absence d'un plan de passation des marchés reprenant ledit marché en violation de l'article 605 de la même loi ;**

- **Défaut de circonstance imprévisible et/ou de cas de force majeure. En effet, l'article 42.4 évoqué de la loi relative aux marchés publics, dispose que l'urgence doit être « impérieuse, motivée par des circonstances imprévisibles ou de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les circonstances d'appels d'offres, nécessitant une intervention immédiate » ;**

- **Le caractère spécial du marché est sujet à caution. En effet, l'article 44 indique que le marché spécial soit relatif à la défense nationale, à la sécurité et aux intérêts stratégiques de l'Etat. L'article 45 ajoute qu'il ne peut s'agir que de l'acquisition des équipements ou fournitures et les prestations liées au domaine susmentionné et non des travaux.**

Par ailleurs, le GREM renseigne que la Société Démocratique Congo High Tech (DCHTCC SRLU) ne peut être qualifiée pour effectuer un marché de gré

à gré, à la suite de sa jeunesse.

Conformément à l'article 42 de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, « **le marché de gré à gré ne peut être passé qu'avec des entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services qui ont l'expertise requise ou ont exécuté des travaux analogues dans le passé et acceptent de se soumettre à un contrôle des prix spécifiques des prestations** ».

Cette dénonciation adressée à l'ARMP fait suite à une lettre du Directeur de Cabinet adjoint du Chef de l'Etat, sollicitant l'autorisation spéciale de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), pour la conclusion de gré à gré du marché de construction et de réhabilitation des bâtiments abritant la résidence du Président de la République avec la société Démocratique Congo High Tech (DCHTCC). Le montant global du marché postulé est de 180 millions d'euros.

# Les avancés dans la mise en œuvre de la réforme des finances publiques en RDC



Photo :  
Les membres de la société civile à l'atelier de l'ODEP

**Du 12 au 14 juin 2019, l'observatoire de la dépense publique (ODEP) a organisé une rencontre de réflexion et d'échange sur la consolidation des acquis du changement de la réforme de finance publiques et de la décentralisation financière en RDC.**

Cette activité a eu pour objectif évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan straté-

gique de finances publique et de la décentralisation. Mais aussi fournir les éléments nécessaires pour montrer le changement observé d'une part, et d'autre part de formuler des recommandations stratégique et pratique issues des leçons apprises utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant les bailleurs et les bénéficiaires cibles.

Au terme des travaux, les participants ont relevé faits suivants :

En ce qui concerne les avancés dans la mise en œuvre de la réforme des finances publiques, on note l'existence du cadre juridique sous-tendant la gestion des finances publiques, le fonctionnement du processus d'élaboration et de présentation du budget, transparence du budget de l'État, Amélioration de la législation fiscale et douanière, l'installation de DAF dans 12 Ministères pilotes ; la participation citoyenne aux processus budgétaire notamment le processus d'élaboration du budget, la publication trimestrielle des recettes mo-

bilisées dans le secteur extractif par le ministère de finances, publication mensuelle des dépenses publiques par la direction de suivi des états budgétaires.

Malgré ces avancées, l'ODEP note qu'il se pose toujours des faiblesses notamment la mauvaise qualité de l'exécution du budget et de son système d'information, l'inefficacité du système de contrôle des finances publiques, l'obsolescence de la législation fiscale et douanière, le manque de crédibilité du budget de l'État, l'inexistence des états comptables présentant l'image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'Etat, une gestion inefficace de la trésorerie.

Notons que cette activité a été organisé avec l'appui financier de 11.11.11. Au total ... acteurs de la société civile ont pris part à cette activité.

**Clarisse BONSU**  
Consultante

# Le Séminaire d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2020 organisé avec la participation de la société civile



Photo :  
Les participants au séminaire d'orientation budgétaire 2020

**C**onformément au calendrier budgétaire de l'exercice 2020, le Ministère du Budget a organisé du 02 au 04 juillet 2019 au Pullman Hôtel de Kinshasa, le Séminaire d'orientation budgétaire de l'exercice 2020, qui a connu la participation des membres du Parlement, des partenaires techniques et financiers, des experts du Gouvernement ainsi que des organisations de la société civile.

gique et la Banque Mondiale, à travers le projet « Profit Congo », mis en œuvre par le COREF.

Ce Séminaire avait comme objectifs :

- Accroître la transparence et la participation dans l'élaboration du Budget de 2020 par des propositions et solutions partagées ;
- Renforcer les discussions et l'harmonisation des vues entre participants sur les recettes, les dépenses, les politiques publiques, les différentes allocations préliminaires et leurs gaps, en vue de susciter l'adhésion des partenaires sociaux aux actions et orientations du Gouvernement ;
- Identifier les voies et moyens additionnels pour mieux assurer le financement des politiques publiques prévues pour la période de 2020 à 2022 ;
- Améliorer le processus de formulation du Budget 2020 par les recommandations des différentes cor-

porations.

*Ce séminaire s'est déroulé en quatre phases, à savoir : la cérémonie d'ouverture ; les exposés des experts du Gouvernement ; les travaux en atelier et la restitution de leurs résultats en plénière ; la cérémonie de clôture.*

Ce séminaire d'orientation budgétaire 2020 a été organisé en l'absence du Gouvernement issus des élections de décembre 2018. L'ouverture solennelle de la 8e édition du SOB a été effectuée par le Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget, Pierre Kangudia, qui expédie les affaires courantes.

**Valery MADIANGA**  
Chargé de Communication

Les travaux ont été financé par le Royaume de Bel-